

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
04.13.31.13.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME SYLVIA BARTHÉLÉMY**

**OBJET : SA d'HLM ERILIA : aides départementales pour la réalisation de la deuxième phase de travaux sur les espaces extérieurs de 3 résidences à La Ciotat.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la politique de la ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur des projets d'investissement présentés au titre de la politique de la ville, la SA d'HLM Erilia sise au 72 bis rue Perrin-Solliers – CS80100 – 13291 Marseille Cedex 6, sollicite une subvention destinée à accompagner la phase 2 des travaux d'aménagement des espaces extérieurs des résidences « Les Logis de Brunet », « Les Matagots » et « Fardeloup » situées à La Ciotat.

La phase 1 a été votée par délibération de la Commission permanente n°119 du 24 mai 2019 pour un montant global de subvention de 120.000 €(soit 40.000 €par projet).

Vous trouverez en annexe I à III au rapport, la présentation détaillée de chaque projet.

Compte-tenu de ce qui précède, il est proposé de donner votre accord à l'octroi à la SA d'HLM Erilia d'une subvention globale de 120 000 €répartie comme suit :

- 40 000 € pour les espaces extérieurs de la résidence « Les Logis de Brunet » sur un coût d'investissement prévisionnel de 150.000 €;
- 40 000 € pour les espaces extérieurs de la résidence « Les Matagots » sur un coût d'investissement prévisionnel de 150.000 €;
- 40 000 € pour les espaces extérieurs de la résidence « Fardeloup » sur un coût d'investissement prévisionnel de 150.000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

